

PRÉFET DU NORD

Lille, le 24 février 2012

Communiqué de presse

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LE PREFET DU NORD ET LA FEDEREC : RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE VOL ET LE RECEL DE METAUX

Face à la recrudescence des vols de métaux, Dominique BUR, préfet du Nord, et Bertrand DOOLAEGHE, délégué régional de la Fédération des entreprises de recyclage (FEDEREC) représentant une soixantaine d'entreprises dans le Nord, ont signé le 16 janvier 2012 une convention visant à lutter contre le vol et le recel de métaux.

Dans un contexte d'envolée des cours de métaux, ces matières premières recyclables font l'objet d'actes délictueux qui constituent à la fois un trouble à l'ordre public et une menace pour l'activité de ce secteur économique.

Les vols de métaux ont augmenté de 28 % en 2011, dans le département, avec 1 550 faits constatés. 15 % de ces faits sont élucidés. La plus forte augmentation est constatée sur les secteurs de Lille, Valenciennes et Douai.

Les vols de métaux interviennent essentiellement sur les chantiers de construction ou de démolition, les sites d'ERDF, de la SNCF, de France Telecom et les déchetteries communales. Il s'agit souvent de vol de câbles de cuivre de plusieurs centaines de mètres de longueur ou de minerai à l'état brut. Les vols peuvent alors se chiffrer en tonnes, voire dizaines de tonnes.

Par la signature de cette convention, la FEDEREC et l'Etat se fixent pour objectif commun de conjuguer leur effort afin de lutter plus efficacement contre le vol et le recel de métaux autour de quatre axes :

- 1. mettre en place une politique rigoureuse d'achat au détail par les entreprises adhérentes de la FEDEREC qui permet de garantir une traçabilité des matières premières en s'assurant de la provenance des matériaux achetés et du sérieux des vendeurs.
- 2. créer un réseau d'alerte sur les vols de métaux ou l'existence de filières délictueuses de récupération et de revente en signalant mutuellement tout vol de pièce métallique ou toute filière illégale de revente.
- 3. créer un partenariat renforcé avec les référents sûreté policiers et gendarmes qui conseillent les entrepreneurs en matière de sécurisation de leur entrepôt ou sur la conduite à tenir en cas d'agression.

Service régional de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

4. encourager le dépôt de plainte et faciliter les investigations par le déplacement systématique de la police technique et scientifique en cas de vol ou d'intrusion, et accentuer les contrôles pour déceler les entreprises fonctionnant sans autorisation ou exerçant une concurrence déloyale. Le Comité départemental anti-fraude (CODAF) est sensibilisé à cette problématique et, avec le concours de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), entreprend une intensification de ses actions de contrôle vis-àvis notamment des entreprises ou sites de commerce des métaux clandestins.

La convention est renouvelable tacitement chaque année et fera l'objet d'une réunion d'évaluation annuelle. Le vol de métaux est également particulièrement suivi dans le cadre du plan départemental de prévention de la délinquance et dans les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, en fonction des enjeux de chacun des territoires.

Note aux rédactions :

Si vous souhaitez réaliser un reportage, vous pouvez contacter directement les entreprises suivantes qui vous accueilleront le lundi 27 février 2012 à partir de 15 heures.

- D. METAL DOOLAEGHE (récupération de métaux non ferreux, négoce de produits neufs)
 134 rue Félix Faure 59350 Saint André lez Lille
 Bertrand DOOLAEGHE tél : 03 20 63 16 70
- CIBIE RECYCLAGE (recyclage ferreux et non ferreux, agréé véhicules hors d'usage)
 10 avenue industrielle 59520 Marquette Lez Lille
 Daniel HAJDUK tél : 03 20 21 81 50